

LES IBERIQUES ET LES AMERIQUES AU XVIe s.

Liste des documents :

Doc 1 : Lettre de Péro Vaz de Caminha (1500) adressée au roi du Portugal

Doc 2 : Lettre de Vespucci à Lorenzo di Pietro Medici, été 1502

Doc 3 : Bernard Diaz del Castillo, La conquête du Mexique, 1519

Doc 4 : Illustration du codex de Florence ou *Histoire générale des choses de la Nouvelle Espagne*, de Bernardino de Sahagun, 1558-1577

Doc 5 : Titre d'encomendero octroyé par Francisco de Montejo, gouverneur du Yucatan à Antonio de Vergara, 1544

Doc 6 : Nouvelles lois des Indes, 1542

Doc 7 : Bartholomé de las Casas, *Remedios*, 1552



Doc 1 : Lettre de Péro Vaz de Caminha (1500) adressée au roi du Portugal

1500. Découverte de Cabral

Lettre traduite du portugais rédigée par Péro Vaz de Caminha (en 1500) adressée au roi de Portugal décrivant la découverte de Cabral de la « Terre de la vraie croix ».

In Lisbonne, oc, p. 171 (voir au doc n° 13 la carte)

« Sire,

« Bien que le commandant en chef de votre flotte ainsi que les autres capitaines écrivent à Votre Altesse pour lui annoncer la découverte de cette nouvelle terre que, pour Vous, au cours de notre traversée, nous venons de découvrir, je ne laisserai pas pour ma part de vous en rendre compte du mieux que je pourrai, encore que pour le bien conter et en parler je sois de tous le moins habile. Que Votre Altesse cependant daigne considérer ma bonne volonté plutôt que mon ignorance, et qu'elle soit assurée que loin d'exagérer le beau ou le laid, je ne rapporterai ici que ce que j'ai vu et qui m'est apparu. De la navigation et des cinglages, je ne dirai rien à Votre Altesse, car je ne saurais le faire et c'est aux pilotes de prendre ce soin; voici donc, Sire, ce que j'ai à porter à votre connaissance.

« Le départ de Belém, comme vous le savez, Sire, a eu lieu le lundi 9 mars; et le samedi 14 du même mois entre 8 heures et 9 heures nous nous trouvâmes dans les îles Canaries, non loin de la Grande Canarie, et nous restâmes tout ce jour-là en calmes en vue des îles à trois ou quatre lieues environ; et le dimanche 22 du même mois, vers les dix heures, nous aperçûmes les îles du Cap-Vert, c'est-à-dire l'île de Saint-Nicolas selon le pilote Péro Escolar. Et la nuit du lundi, quand parut l'aube, Vasco de Ataïde avec sa nef avait perdu la flotte, sans gros temps ni vent contraire qui pût expliquer la chose. Le commandant fit diligence pour le retrouver, allant et venant de tous côtés, mais il ne reparut plus.

Mardi 21 avril

« De sorte que nous poursuivîmes notre route sur cette mer droit vers le large, jusqu'au mardi de l'octave de Pâques, c'est-à-dire au 21 avril où nous rencontrâmes quelques indices d'une terre, alors que selon les pilotes nous étions à 660 ou 670 lieues de l'île susdite. Il y avait en abondance de ces longues herbes que les gens de mer appellent varech ainsi que d'autres qu'ils désignent sous le nom de queue-d'âne.

Mercredi 22 avril

« Le lendemain matin mercredi, nous rencontrâmes des oiseaux que l'on appelle pétrels brise-os, et ce jour-là à l'heure de vêpres nous aperçûmes la terre: d'abord un grand mont très élevé et arrondi au sud duquel se trouvaient d'autres montagnes plus basses, puis une plaine couverte de grandes forêts; et le commandant donna à ce grand mont le nom de mont Pascal, et à la terre, le nom de Terre de la Vraie-Croix. Il fit lancer la sonde, on trouva 25 brasses, et au coucher du soleil, à 6 lieues environ de la terre, nous jetâmes l'ancre par 19 brasses de fond, mouillage franc. Nous demeurâmes sur place toute cette nuit-là.

Jeudi 23 avril

« Le jeudi matin, nous mîmes à la voile voguant droit vers la terre, les caravelles en avant, par 17, 16, 15, 14, 13, 12, 10 et 9 brasses jusqu'à une demi-lieue de la terre où nous jetâmes tous l'ancre au droit de l'embouchure d'un fleuve; et il pouvait être 10 heures lorsque nous arrivâmes à ce mouillage, et de là nous aperçûmes des hommes allant et venant sur la grève, sept ou huit environ, selon ce que dirent les caravelles arrivées les premières.

« Alors on fit mettre à l'eau chaloupes et canots et aussitôt tous les capitaines des nef rejoignirent la nôtre, celle du commandant, et ils y tinrent conseil; et le commandant envoya à terre, dans la chaloupe, Nicolau Coelho afin de reconnaître ce fleuve, et dès que Coelho commença à s'en approcher, des hommes accoururent sur le rivage, par deux, par trois, de sorte que lorsque la chaloupe atteignit l'embouchure, il y avait dix-huit ou vingt hommes à peau cuivrée, tous entièrement nus, sans rien qui couvrit leurs parties honteuses; ils avaient

des arcs à la main ainsi que des flèches; ils couraient tout droit sur la chaloupe et Nicolau Coelho leur fit signe de déposer leurs arcs, ce qu'ils firent; mais pour l'heure il ne put ni parler ni se faire comprendre utilement à cause de la mer qui se brisait sur la côte; il leur donna seulement une toque rouge, un bonnet de lin qu'il portait sur la tête et un chapeau noir; et l'un d'eux lui donna une coiffure faite de longues plumes avec une petite calotte en plumes rouges et grises comme celles des perroquets, et un autre lui donna un grand collier de petites perles blanches qui semblent être de la nacre: je crois d'ailleurs que le commandant envoie ces objets à Votre Altesse; là-dessus, Nicolau Coelho s'en revint aux nef car il se faisait tard et il ne pouvait s'entendre mieux avec eux à cause du bruit de la mer.

« Cette nuit-là le vent, accompagné de grains, souffla si fort du sud-est qu'il fit chasser les nef et surtout la capitane.

Vendredi 24 avril

« Et le vendredi matin, à huit heures à peu près, sur le conseil des pilotes, le commandant donna ordre de lever l'ancre et de mettre à la voile, et nous longeâmes la côte, les chaloupes et les canots amarrés en poupe, en direction du nord, pour tâcher de trouver quelque abri et un bon mouillage où demeurer le temps de faire de l'eau et du bois, non que cela nous fit déjà défaut, mais pour nous prémunir tant que nous y étions; or quand nous mîmes à la voile il devait déjà y avoir sur le rivage, se tenant auprès du fleuve, environ soixante ou soixante-dix hommes qui s'étaient rassemblés là peu à peu. Nous restâmes au large mais le commandant donna ordre aux caravelles de serrer la côte, et, si elles trouvaient un havre sûr pour les nef, d'amener les voiles.

Or comme nous étions non loin de la côte, à dix lieues environ de l'endroit d'où nous étions partis, lesdites caravelles découvrirent un récif formant un port excellent et très sûr, avec une large entrée; elles y pénétrèrent et mirent en panne, les nef les rejoignirent, et peu avant le coucher du soleil, à une lieue environ du récif, elles amenèrent les voiles et jetèrent l'ancre par II brasses de fond. Or Afonso Lopes notre pilote, se trouvant dans l'une des caravelles par ordre du commandant, en homme décidé et plein de ressources qu'il était, sauta aussitôt dans le canot pour sonder l'intérieur du port et y fit monter deux de ces hommes de l'endroit, jeunes et bien faits, qui étaient dans une pirogue; l'un d'eux tenait un arc et six ou sept flèches et sur le rivage il y en avait beaucoup avec leurs arcs et leurs flèches et ils n'en firent pas usage. Le pilote les conduisit sur-le-champ, la nuit étant déjà tombée, auprès du commandant où on les reçut avec grand plaisir et où on leur fit fête.

« Voici comment ils sont: la peau cuivrée tirant sur le rouge, de beaux visages, des nez beaux et bien faits. Ils sont nus sans rien pour se couvrir; ils ne se soucient nullement de cacher ou de montrer leurs parties honteuses; ils ont sur ce point la même innocence que pour ce qui est de montrer leur visage. L'un comme l'autre avaient la lèvre inférieure percée, avec chacun un ornement blanc en os passé dedans, long comme la largeur d'une main, gros comme un fuseau de coton, acéré au bout comme un poinçon; ils les introduisent par l'intérieur de la lèvre, et la partie entre la lèvre et les dents est faite comme la base d'une tour d'échecs; ils les portent coincés là de telle sorte que cela ne leur fait pas mal et ne les gêne ni pour parler, ni pour manger, ni pour boire. Leur cheveux sont lisses et ils étaient coupés, mais coupés courts plutôt que ras, et tondus jusqu'au-dessus des oreilles; et l'un d'eux portait sous ses mèches d'une tempe à l'autre par-dessus une sorte de perruque de plumes jaunes qui pouvait avoir une coudée de long, très épaisse et très touffue, qui lui couvrait la nuque et les oreilles: elle était collée aux cheveux plume par plume avec une substance molle comme de la cire, mais qui n'en était pas, de sorte que la perruque était bien ronde, bien fournie et bien régulière et qu'un lavage n'était pas nécessaire pour la retirer.

« Le commandant lorsqu'ils arrivèrent était assis sur une chaise, un tapis à ses pieds en guise d'estrade, richement vêtu, un très long collier d'or autour du cou; Sancho de Tovar, Simao de Miranda, Nicolau Coelho, Aires Correa et nous autres qui sommes sur la même nef, étions assis à terre, sur le tapis. On alluma des torches, les deux hommes entrèrent sans ébaucher le moindre salut ni faire mine de parler au commandant ou à quiconque; mais l'un d'eux

aperçut le collier du commandant et commença à désigner de la main la terre et puis le collier, semblant nous dire qu'il y avait de l'or là-bas, et il vit aussi un chandelier d'argent et de même il montrait la terre et ensuite le chandelier comme s'il y avait aussi de l'argent. On leur montra un perroquet gris que le commandant a apporté, ils le saisirent aussitôt et désignèrent la terre, comme pour indiquer qu'il y en avait là-bas. On leur montra un mouton, ils n'en firent nul cas. On leur montra une poule, ils en avaient presque peur et ne voulaient pas en approcher la main, puis ils la prirent, manifestement stupéfaits. On leur donna à manger du pain et du poisson cuit, des confiseries, des gâteaux aux épices, du miel et des figues sèches, ils ne voulurent presque rien avaler de tout cela, et s'ils goûtaient quelque chose, ils le jetaient aussitôt; on leur apporta du vin dans une coupe, ils y trempèrent à peine les lèvres, mais cela ne fut pas de leur goût et ils n'en voulurent plus; on leur apporta de l'eau dans un hanap, ils en prirent chacun une gorgée et n'en burent pas; ils se rincèrent seulement la bouche et la recrachèrent. L'un d'eux vit les grains blancs d'un chapelet, il demanda par gestes qu'on le lui donnât, s'en amusa fort, le mit à son cou et puis l'ôta et en entourra son bras : et il désignait la terre et puis les perles et le collier du commandant, semblant dire qu'ils donneraient de l'or en échange. C'est là ce que nous comprenions parce que c'était notre désir. Mais s'il voulait dire qu'il aurait aimé emporter le chapelet et aussi le collier, nous ne voulions rien entendre car nous n'allions pas lui en faire présent; ensuite il rendit le chapelet à celui qui le lui avait donné et voilà qu'ils s'allongèrent sur le dos à même le tapis sans se soucier le moins du monde de cacher leurs parties honteuses, lesquelles n'étaient pas circoncises et avaient leurs toisons soigneusement rasées. Le commandant donna l'ordre de leur mettre à chacun un coussin sous la tête, et celui qui avait la perruque prenait grand soin de ne pas l'abîmer; on jeta sur eux un manteau, ils l'acceptèrent, restèrent couchés et s'endormirent.

Samedi 25 avril

« Le samedi matin, le commandant donna ordre de mettre à la voile et nous nous dirigeâmes vers l'entrée du port qui était très large et profonde de 6 à 7 brasses; toutes les nefes y entrèrent et s'ancrèrent par 5 à 6 brasses de fond; le mouillage dans ce port est si vaste, si beau et si sûr qu'il peut y tenir plus de deux cents nefes et caravelles. (.....)

Mardi 28 avril

« Le mardi après le repas nous allâmes à terre pour protéger ceux qui faisaient du bois et laver du linge. Il y avait sur le rivage quand nous abordâmes soixante ou soixante-dix hommes environ sans arcs et sans rien. Dès que nous arrivâmes ils vinrent à nous aussitôt sans se sauver. Et puis beaucoup d'autres accoururent, ils devaient bien être deux cents, tous sans arcs. Et ils se mêlèrent à nous tant et si bien que certains nous aidaient à charrier du bois et à le mettre dans les chaloupes, ils rivalisaient avec nos gens et y prenaient beaucoup de plaisir. Et tandis que nous faisons du bois, deux charpentiers fabriquaient une grande croix avec un tronc qu'on avait coupé hier à cet effet. De nombreux indigènes s'approchaient et demeuraient auprès des charpentiers et à mon avis ce n'était pas tant pour voir la croix que les outils de fer qui servaient à la fabriquer car ils ne possèdent aucun objet en fer et ils coupent leur bois et les troncs d'arbre avec des pierres taillées comme des coins, enfoncées dans un bâton entre deux éclisses, si bien attachées qu'elles sont très solides selon ce que disaient les hommes qui en ont vu hier chez eux. Leur familiarité avec nous était si grande désormais qu'ils nous gênaient presque dans ce que nous avons à faire. Le commandant ordonna à deux proscrits et à Diogo Dias d'aller jusqu'au village, et dans d'autres s'ils en entendaient parler, et de toute façon de ne pas revenir dormir sur les nefes même si on les renvoyait; ils s'en furent donc.

« Tandis que nous étions dans cette forêt en train de couper du bois, des perroquets passaient dans les arbres, certains verts et d'autres gris, des grands et des petits, de sorte qu'il me semble qu'il doit y en avoir beaucoup dans cette contrée, mais moi je n'en vis guère plus de neuf ou dix peut-être; comme autres oiseaux nous ne vîmes ce jour-là que quelques pigeons sauvages, et ils me parurent bien plus gros que ceux du PortUgal; quelques-uns dirent qu'ils

avaient vu des tourterelles, pour moi je n'en vis point mais comme les arbres sont très nombreux et très grands et d'une infinité d'espèces, je ne doute pas qu'à l'intérieur des terres il y ait quantité d'oiseaux. La nuit approchant, nous regagnâmes les nefes avec notre bois. «Je crois, Sire, que je ne vous ai pas encore rendu compte ici de la forme de leurs arcs et de leurs flèches. Les arcs sont noirs et longs et les longues flèches ont des pointes faites de roseaux taillés, comme vous le verrez sur celles que le commandant doit, je pense, envoyer à Votre Altesse.

Mercredi 29 avril

«Le mercredi nous n'allâmes pas à terre car le commandant passa toute la journée sur le bateau des vivres pour le décharger et faire répartir sur les nefes ce que chacune pouvait porter. Les indigènes accoururent sur le rivage en grand nombre comme nous le vîmes depuis les nefes; ils étaient environ trois cents selon Sancho de Tovar qui se rendit là-bas. Diogo Dias et Afonso Ribeiro, le proscrit, à qui le commandant avait ordonné hier de dormir à terre quoi qu'il arrivât étaient revenus à la nuit tombée car les indigènes n'avaient pas voulu les laisser dormir sur place; ils rapportèrent des perroquets verts et d'autres oiseaux noirs presque pareils à des pies sauf qu'ils avaient le bec blanc et la queue courte; quand Sancho de Tovar regagna sa nef, certains voulaient venir avec lui mais il n'accepta que deux jeunes gens bien faits et qui se distinguaient des autres. Il ordonna ce soir-là de fort bien les soigner et les traiter, et ils mangèrent tous les aliments qu'on leur présenta; il leur fit dresser un lit avec des draps selon ce qu'il raconta et ils dormirent tout à leur aise cette nuit-là, et il ne se passa donc ce jour rien d'autre qui vaille d'être écrit.

Doc 2 : Lettre de Vespucci à Lorenzo di Pietro Medici, été 1502

1502. Vespucci longe le Nouveau Monde jusqu'à 50° de latitude Sud

Lisbonne, [été] 1502. — De Vespucci à Lorenzo di Pietro Medici.

La dernière fois que j'ai écrit à votre Magnificence ce fut de la côte de Guinée, d'un lieu que l'on appelle le Cap Vert ; vous connaissez de la sorte le début de mon voyage ; par la présente je vous dirai maintenant brièvement quelle en fut la suite et la fin (...) Nous arrivâmes en 64 jours à une terre nouvelle que nous jugeâmes être une terre ferme pour beaucoup de raisons que je dirai plus loin. Nous avons couru le long de cette terre pendant environ 800 lieues, toujours au sud-ouest-quart-ouest, et nous l'avons trouvée pleine d'habitants. J'y ai noté des choses merveilleuses, œuvres de Dieu et de la nature. J'ai donc décidé de raconter à Votre Magnificence une partie d'entre elles, comme je l'ai toujours fait pour mes précédents voyages. À force de courir dans ces mers, nous entrâmes dans la zone torride, dépassâmes la ligne d'équinoxe et le tropique du Capricorne à tel point que le pôle méridional était à 50° au-dessous de mon horizon ; pendant les 4 mois et 27 jours de notre navigation nous ne vîmes jamais le pôle arctique ni la Grande Ourse, ni la Petite ; par contre se découvraient à moi, vers le sud, quantité d'étoiles très claires et très belles, qui se trouvent toujours cachées aux habitants du septentrion ; je pus noter l'art merveilleux de leurs mouvements, leur grosseur, prendre le diamètre de leurs circonvolutions autour du pôle et les représenter en figures géométriques. Tout ce qui m'est advenu de plus notable, je l'ai noté dans un petit récit (*operetta*) afin, quand j'en aurai le loisir, de m'occuper de ces matières et de pouvoir laisser après moi quelque renommée. J'avais dessein de vous en envoyer un abrégé mais mon livret est entre les mains du roi [de Portugal] ; lorsqu'il me l'aura rendu je le ferai. Pour conclure, je me suis rendu dans la région des antipodes, et j'ai parcouru en naviguant un quart du monde (...) Cette terre est très agréable, pleine d'arbres de haute taille qui ne perdent jamais leurs feuilles et dont émanent des odeurs très suaves ; (...) souvent je me serais cru en Paradis (...) Qui pourrait dire la quantité d'animaux des forêts : lions, lynx, chats, non d'Espagne mais des antipodes [guépards ?], loups-cerviers, babouins et singes de toutes sortes (...) ; je pense qu'il n'y eut pas d'espèces aussi nombreuses qui sortirent de l'arche de Noé. (...) Venons-en aux animaux raisonnables. Cette terre est peuplée par des gens tout nus, tant les hommes que les femmes. J'ai beaucoup travaillé à étudier leur vie, car durant 27 jours j'ai dormi et vécu au milieu d'eux. Ils n'ont ni loi, ni foi aucune, ils vivent selon la nature et ne connaissent pas l'immortalité de l'âme. Ils n'ont rien qui leur soit propre et tout est commun entre eux ; ils n'ont pas de frontières entre provinces et royaumes, ils n'ont pas de rois et n'obéissent à personne [Anthropophagie ; Guerres ; les prisonniers sont engraisés pour être mangés]. Nous leur avons fait de grands reproches mais je ne sais s'ils s'amenderont. Ce qui m'a le plus étonné au sujet de ces guerres et de leur cruauté, c'est que je ne pus apprendre d'eux pourquoi ils se font la guerre puisqu'ils n'ont pas de biens propres, ni d'empires ou royaumes et ne savent ce qu'est la cupidité ni le désir de régner, ce qui, à mon sens, est cause des guerres et de tous actes désordonnés. Quand nous leur demandions de nous en expliquer la cause, ils ne nous en donnaient pas d'autre raison qu'un état de fait qui avait commencé dans un passé lointain : ils voulaient donc venger la mort de leurs ancêtres. Pour conclure c'est là chose bestiale ; un dessein de découvrir et que nous étions partis de Lisbonne avec la mission expresse de ne rechercher aucun profit, nous ne nous mîmes pas en peine d'explorer l'intérieur des terres (...) Nous y avons trouvé une infinité de bois brasil (...) Les indigènes parlent avec force éloges d'or et d'autres métaux, de drogues et autres produits miraculeux ; mais je suis un homme dans le genre de saint Thomas : c'est à l'expérience qu'on verra ce qu'il y a de vrai dans ces dires. Tout ceci vous est conté brièvement, comme un simple sommaire de ce que nous avons vu en ces régions. J'ai laissé de côté beaucoup de choses dignes de mémoire pour ne pas être prolix et parce que vous les trouverez en détail dans mon journal de voyage. Pour le moment je reste à Lisbonne, attendant ce que le roi décidera de faire de moi. Plaise à Dieu de me faire agir en conformité avec son plus grand service et pour le salut de mon âme.

Lettre du *Codex Vaglianti*. En italien, publ. par A. Magnaghi, t. II. Repris dans Marianne Mahn-Lot, *La découverte de l'Amérique*, Flammarion, 1970, p. 108 - 110.

Doc 3 : Bernard Diaz del Castillo, La conquête du Mexique, 1519

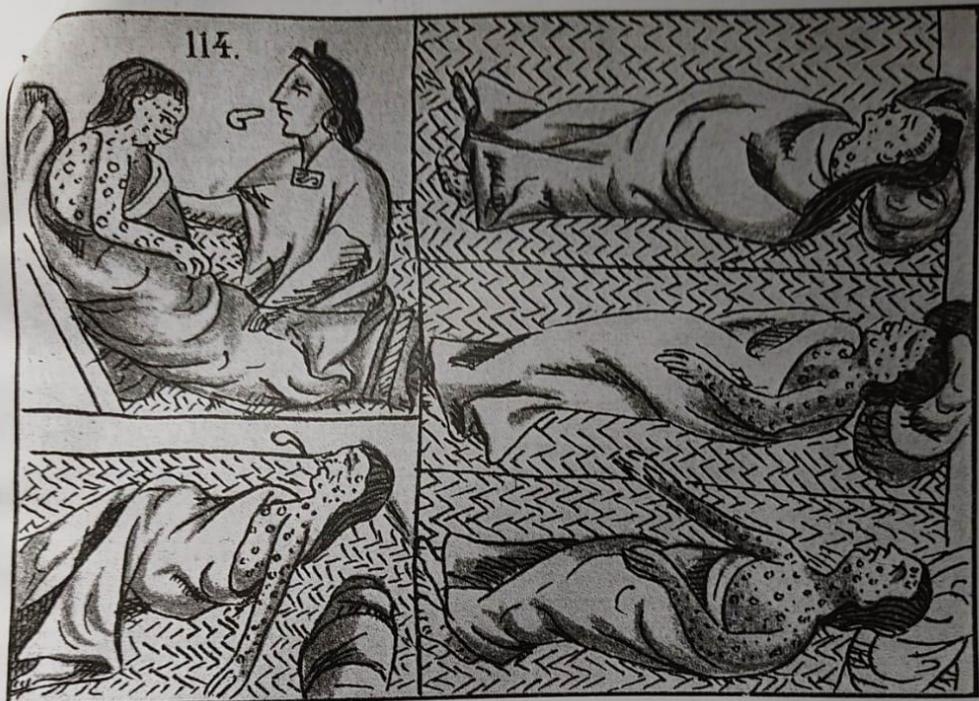
++De l'emprisonnement de Montezuma et de ce qui fut fait à ce sujet.

Comme nous avions résolu la veille d'enlever décidément Montezuma nous passâmes toute la nuit en oraisons avec le père de la Merced, priant Dieu de faire tourner les choses de telle manière qu'elles aboutissent au meilleur avantage de son saint service. A la première heure du jour, on convint du plan qu'on devait suivre. Cortés emmena avec lui cinq capitaines : Pedro de Alvarado, Gonzalo de Sandoval, Juan Velasquez de Léon, Francisco de Lugo et Alonso de Avila, accompagnés de nos interprètes dona Marina et Aguilar. Il ordonna que nous fussions tous préparés le mieux possible, les chevaux sellés et bridés et les armes en état. Il était certainement bien inutile d'insister sur ce dernier point, puisque nous étions armés nuit et jour, ne quittant même jamais nos sandales qui étaient alors notre unique chaussure. C'est au point que, quand nous allions rendre visite à Montezuma il nous; voyait toujours armés de la même manière. Il est bon de le dire ici, attendu que, Cortés ayant résolu que lui et ses cinq capitaines iraient armés de toutes armes pour s'emparer de sa personne, on comprendra que Montezuma ne trouvât rien d'insolite dans cet appareil et n'en conçût aucune inquiétude. Tout étant prêt, notre chef envoya dire au monarque qu'il se proposait d'aller à son palais. Comme il avait la coutume d'agir ainsi, il fit de même encore pour éviter tout étonnement de la part de Montezuma. Or, ce que celui-ci crut comprendre, c'est que Cortés était courroucé à cause de l'évènement d'Almcria, et cette pensée ne le mettait pas bien à l'aise. Néanmoins, il fit répondre à notre chef qu'il serait le bienvenu.

Cortés entra au palais. Après avoir adressé au monarque des salutations respectueuses, comme d'habitude, il lui dit au moyen de nos interprètes : « Seigneur Montezuma, je suis grandement étonné qu'étant un prince si valeureux, et après vous être déclaré notre ami, vous ayez donné à vos capitaines qui se trouvaient à la côte près de Tuzpan, l'ordre de prendre les armes contre les Espagnols, et qu'ils s'en soient autorisés pour piller les villages qui se sont mis sous la protection de notre seigneur et roi, ainsi que pour exiger les Indiens et les Indiennes qu'on destinait aux sacrifices, d'où il est résulté qu'on a fait périr un Espagnol mon frère et tué son cheval. » Il ne voulut point lui parler du capitaine ni des six soldats qui étaient morts après leur retour à la Villa Rica, attendu que Montezuma ne l'avait point appris et que même les capitaines indiens, auteurs de l'attaque, n'étaient pas encore instruits de ce résultat. Cortés dit en outre à Montezuma : « Je vous croyais notre allié à ce point que j'ai donné ordre depuis longtemps à mes capitaines de vous servir et de vous être soumis en tout ce qui leur serait possible ; mais je vois que vous avez fait le contraire à notre égard. Dans les affaires de Cholula, vos chefs, à la tête d'un grand nombre de guerriers, devaient nous massacrer en obéissant à vos ordres. L'amitié que j'ai pour vous m'a porté à dissimuler mes ressentiments. Mais, en ce moment même, vos sujets et vos officiers semblent perdre envers nous toute retenue et ils disent entre eux que vous devez nous faire périr. Ce ne sont pas encore là des raisons suffisantes pour que je commence l'attaque et que je détruise votre capitale : j'ai cru qu'il serait mieux que, pour tout prévenir, vous vinssiez immédiatement avec nous dans nos logements, en silence et sans faire aucun esclandre. Vous y serez considéré et servi comme dans voire propre palais. Mais si vous élevez la voix et si vous méditez n'importe quel scandale, vous tomberez mort immédiatement sous les coups de mes officiers, qui ne sont venus ici que pour ce motif. »

Lorsque Montezuma entendit ces paroles, il en fut stupéfait et resta sans mouvement. Il répondit néanmoins que jamais il n'avait ordonné qu'on prit les armes contre nous ; qu'il enverrait chercher sur le champ ses officiers, et qu'après s'être assuré de la vérité il leur infligerait un juste châtement. Et aussitôt, d'un nœud fait à sa large manche, il retira son sceau à l'effigie de Huichilobos, dont il ne se servait qu'à l'occasion des ordres les plus graves et pour en obtenir un prompt accomplissement. Il dit alors à Cortés que, quant à sortir de son palais contre sa volonté et en prisonnier, ce n'était pas à un personnage comme lui qu'on pouvait adresser de pareils ordres, et qu'au surplus il ne lui plaisait point de nous suivre. Cortés lui répondit par de bonnes raisons ; mais Montezuma lui en donna de meilleures encore, répétant qu'il ne quitterait pas son palais. Ce débat durait déjà depuis plus d'une demi-heure lorsque Juan Velasquez de Léon et les autres capitaines, voyant qu'on y perdait du temps, tandis qu'il leur tardait d'en finir et de voir le monarque hors de chez lui et entre leurs mains, s'adressèrent à Cortés d'un ton un peu irrité et lui dirent : « Que fait donc Votre Grâce ? A quoi bon tant de paroles ? Enlevons-le ou perçons-le de nos épées. Répétez-lui bien que s'il crie et se démène, on va le tuer ; car enfin, mieux vaut que d'une bonne fois nous assurions nos existences, ou que nous en fassions définitivement le sacrifice ! » Comme d'ailleurs Juan Velasquez parlait d'une voix haute et menaçante, car il en avait un peu l'habitude, Montezuma, voyant l'irritation de nos capitaines, demanda à dona Marina ce qu'ils disaient en élevant ainsi le ton. Dona Marina lui répondit avec sa finesse habituelle : « Seigneur Montezuma, ce que je vous conseille, c'est d'aller immédiatement avec eux à leurs quartiers

Doc 4 : Illustration du codex de Florence ou *Histoire générale des choses de la Nouvelle Espagne*, de Bernardino de Sahagun, 1558-1577



Cette illustration du XVI^e siècle, extraite du *Codex de Florence*, une encyclopédie supervisée par le moine franciscain Bernardino de Sahagun (1500-1590), représente une Indienne contaminée par la variole.

Doc 5 : Titre d'encomendero octroyé par Francisco de Montejo, gouverneur du Yucatan à Antonio de Vergara, 1544

HS330B - L'expansion européenne

TITRE D'"ENCOMENDERO" OCTROYÉ PAR FRANCISCO DE
MONTEJO, GOUVERNEUR DU YUCATÁN A ANTONIO DE VERGARA

Moi, Don Francisco de Montejo, adelantado^{**}, gouverneur et capitaine général des gouvernements du Yucatán, de Cozumel, de Las Higueras et du Honduras, de leurs terres et de leurs provinces au nom de Sa Majesté, par la présente lettre, en Son Nom Royal, je recommande et donne en repartimiento^{***} à vous Antonio de Vergara, citoyen de la ville de Santa María dans la vallée de Co-mayagua, le village de Taxica qui est sur le territoire de la dite ville, avec tous ses seigneurs, caciques^{****}, chefs, quartiers et annexes, pour que vous utilisiez tout cela pour vos fermes et vos affaires, à charge pour vous d'instruire les Indiens, de leur enseigner les éléments de notre Sainte Foi Catholique et de les traiter conformément aux ordonnances royales existantes ou qui pourrait venir à exister, pour le bien et le développement des populations indiennes. Sur tous ces points, je m'adresse à votre conscience et décharge celle de Sa Majesté ainsi que la mienne.

Je demande à toutes les juridictions qu'elles vous assistent et défendent vos droits sur les Indiens; dans le cas contraire, elles seraient condamnées à 50 pesos d'or pur qui reviendraient à la Chambre et au Fisco de Sa Majesté, car je vous les donne en repartimiento en récompense des services, peines et dépenses que vous avez faites pour Sa Majesté lors de la conquête et pacification de ce gouvernement de Las Higueras et du Honduras.

Fait en cette ville de Gracias de Dios, le 7 du mois de Mai de 1544. Je donne les susdits repartimiento et encomienda au susdit Antonio de Vergara sans préjudice de tierces parties.

El adelantado Don Francisco de Montejo (signature)

Encomendero^{*} : détenteur d'une encomienda, c'est-à-dire dépositaire d'un territoire et maître des populations qui l'occupent. La Couronne lui concède ces avantages à charge pour lui de protéger et d'évangéliser les hommes qui travaillent pour lui.

Adelantado^{**} : gouverneur avec pouvoir militaire et judiciaire dans les marges récemment conquise ou dangereuse de l'empire.

Repartimiento^{***} : répartition des populations autochtones entre les vainqueurs.

Caciques^{****} : chef indigène à La Hispaniola; le terme a ensuite été étendu par les Espagnols sur tout le continent indigène où il est synonyme de "seigneur".

Doc 6 : Nouvelles lois des Indes, 1542

1542. Nouvelles Lois des Indes

Burgos, 20 novembre 1542

Et parce que notre principal engagement et notre volonté a toujours été et est la conservation et l'accroissement des Indiens et qu'ils soient instruits et enseignés dans les choses de notre sainte foi catholique et bien traités comme des personnes libres et des vassaux à nous, ce qu'ils sont, nous chargeons et ordonnons à ceux de notre conseil (des Indes) qu'ils prêtent une grande attention et un soin spécial à tout ce qui concerne la conservation et le bon gouvernement et traitement de ces Indiens et qu'ils sachent comment accomplir et exécuter ce qui par Nous est ordonné et sera ordonné pour le bon gouvernement de nos Indes et l'administration de la justice dans celles-ci, et de faire que cela soit observé, accompli et exécuté, sans qu'il n'y ait en cela rémission, faute ni manque de prévenance.

Parce qu'une des choses les plus importantes qui doit nous guider dans les audiences, c'est d'avoir une spéciale attention au bon traitement des Indiens et à leur conservation, nous ordonnons qu'il soit toujours informé des excès et de mauvais traitements qui leur sont faits par les gouverneurs ou les particuliers, et comment ils ont appliqué les ordonnances et instructions qui leur ont été données car elles sont faites pour protéger le bon traitement des Indiens, et dans tous les excès qu'il y aurait eus ou qu'il y aurait dorénavant qu'il soit accordé un soin spécial à y remédier en punissant les coupables avec rigueur, en accord avec la justice; et qu'il n'y aurait pas lieu dans les litiges entre Indiens ou contre eux de procès ordinaires ni prolongés, comme cela arrive souvent, à cause de la malice de certains avocats et procureurs, mais qu'ils soient déterminés sommairement, en observant les usages et les coutumes qui ne constituent pas clairement des injustices, et que ces audiences prennent soin à ce que cela soit aussi observé, par les autres juges inférieurs.

Item, nous commandons et ordonnons que dorénavant pour aucune cause de guerre ni aucune autre cause, même s'il s'agissait d'une rébellion, ni par rançon, ni d'aucune autre manière, un Indien ne soit réduit à l'esclavage, et nous voulons qu'ils soient traités en tant que vassaux de notre Couronne de Castille, puisqu'ils le sont.

Personne ne pourra se servir des Indiens pour son service personnel ou de quelque manière que ce soit contre leur volonté.

Comme nous avons ordonné pouvoir que dorénavant en aucune manière les Indiens ne soient esclaves, de la même manière, que ceux qui jusqu'à maintenant l'ont été contre la raison et le droit et contre les provisions et instructions données, nous ordonnons et commandons que les audiences, une fois appelées les parties, sans qu'il n'y ait aucun doute, sommairement et brièvement, avec la seule évidence, les remettent en liberté si les personnes qui les possèdent ne présentent pas de titres prouvant qu'ils les ont et possèdent de façon légitime. Et faute de personnes qui demandent ce qui ci-dessus a été établi, les Indiens ne peuvent pas être esclaves injustement, Nous ordonnons donc que les audiences nomment des personnes qui suivent pour les Indiens cette cause, et payent les peines de la chambre, et soient des hommes de confiance et de diligence.

Et parce que nous avons appris que la pêche des perles s'est faite sans les bonnes conditions qui conviennent et que s'est ensuivie la mort de beaucoup d'Indiens et de Noirs, nous ordonnons qu'aucun Indien ne soit emmené à cette sorte de pêche contre sa volonté, sous peine de mort. Et que l'évêque et le juge qui partent au Venezuela ordonnent ce qu'ils jugent nécessaire pour que les esclaves qui participent à ces pêches, aussi bien indiens que noirs, soient protégés et que ces morts cessent. Et s'ils considèrent que l'on ne peut préserver les Indiens et les Noirs du danger de mort, que l'on cesse la pêche des perles, car nous apprécions beaucoup plus, comme il est raisonnable, la conservation de leurs vies que l'intérêt que peuvent nous apporter des perles.

Doc 7 : Bartholomé de las Casas, Remedios, 1552

1552. Contre la Encomienda

Au nombre des solutions que frère Barthélémy de Las Casas, évêque de la ville royale de Chiapa, proposa, sur l'ordre de l'empereur-roi, notre maître, lors de l'assemblée des prélats, juristes et personnalités convoquée par Sa Majesté à Valladolid, en 1542⁶⁹, pour la réforme des Indes, la huitième est la suivante: on y énumère vingt raisons qui prouvent qu'on ne doit pas donner les Indiens aux Espagnols, ni en *encomienda*, ni en fief, ni en vasselage, ni de quelque autre façon, si Sa Majesté veut vraiment, comme elle le souhaite, les libérer de leur tyrannie et de leur ruine actuelle, les tirer en quelque sorte de la bouche du dragon, pour empêcher qu'ils ne soient complètement anéantis et tués et que tout ce continent ne devienne un désert, lui qui comptait un nombre infini d'habitants, comme nous l'avons vu.

Voici la huitième solution; de toutes celles qui sont proposées, c'est la plus importante et capitale: sans elle, toutes les autres ne serviront à rien, car elles s'ordonnent et se subordonnent à elle, comme des moyens à leur fin; elle est bien plus importante pour Votre Majesté que tout ce qu'on pourra dire, puisqu'il ne s'agit de rien moins que de perdre toutes les Indes: ou régner sur toutes ces peuplades ou les perdre toutes. Voici cette solution:

Que Votre Majesté ordonne, commande, décide, avec toute la majesté et la solennité requises, devant des Cortès solennelles, par des pragmatiques sanctions et des lois royales, que tous les Indiens qui vivent aux Indes, aussi bien ceux qui sont actuellement soumis que ceux que l'on viendrait à soumettre par la suite, soient placés, ramenés, établis sous l'autorité de la couronne royale de Castille et Léon, sous la tutelle de Votre Majesté, comme sujets et vassaux libres; qu'aucun ne soit confié à des chrétiens espagnols, mais qu'il soit inviolablement établi et décidé, par la loi royale, que ni maintenant ni jamais dans l'avenir et à perpétuité les Indiens ne puissent être soustraits, aliénés de ladite couronne royale, ni donnés à qui que ce soit comme sujets, ni confiés en *encomienda*, ni donnés en vasselage ni en *encomienda* ni en dépôt ni à aucun titre, moyen ou manière aliénés de ladite couronne royale, quels que soient les services rendus, les mérites acquis, les besoins de l'État, sous quelque cause ou prétexte qui se présente ou qu'on prétende faire valoir: En garantie, que Votre Majesté engage formellement sa foi, sa parole, sa couronne royale et toutes les choses sacrées que les princes chrétiens engagent d'ordinaire dans leurs serments qu'en aucun temps ni lui ni ses successeurs dans ces royaumes et dans les royaumes d'outre-mer, autant que cela dépend de lui, ne révoqueront cette décision; au contraire, il recommandera expressément dans son testament royal à ses successeurs de toujours observer, conserver et défendre cette règle et de la confirmer et de la perpétuer, autant qu'il sera en leur pouvoir.

Bartolomé de LAS CASAS, *Remedios* (1552).
Cité in J Pérez, *L'Espagne au XVI^e ème s.*, A Colin, 2003, p124-

125

⁶⁹ C'est cette assemblée qui a proposé une nouvelle législation indienne (*Las Leyes Nuevas*) et suggéré la suppression de la *encomienda*.

1- Rédiger un résumé de deux pages sur les Grandes découvertes

2- Lire l'ensemble des documents

3- Recherche sur les auteurs de chaque document

4- Retracer l'itinéraire de Cabral et celui de Vespucci

5- Recherche sur le traité de Tordesillas.

Pourquoi ce traité a-t-il été signé ? Quelles en sont les conséquences pour la découverte et/ou la conquête des Amériques ?

En quoi le traité de Tordesillas et les lois nouvelles sont tout à la fois des témoignages de l'affirmation de l'Etat monarchiques et l'émergence d'un droit international ?

6- Quelles sont les différentes causes de la conquête de l'empire Aztèque par Hernan Cortes et de l'empire Inca par Francisco Pizzare et Diego d'Almagro ?

En quoi le document 4 présente-t-il l'une de ces causes ?

7- Reclasser les documents en fonction de la périodisation suivante :

I- 1492-1540 : Le temps des découvertes et des conquêtes

II- 1540-1560 : Le temps des questionnements et de la réorganisation

8- Pour chaque document : relever 2 ou 3 grands thèmes

9- Quels sont les documents qui permettraient d'étayer chacun des thèmes suivants (un document peut être utilisé plusieurs fois)

I- Une vision de l'Autre

II- Découverte ou conquête ?

III- Entre intérêts économiques et perspectives religieuses

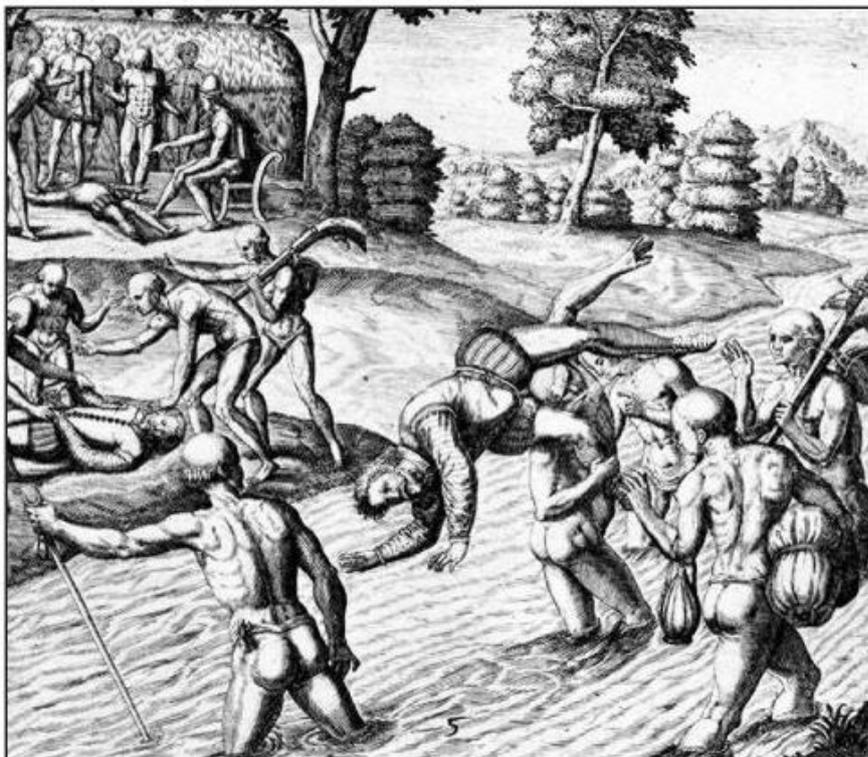
10- Recherche sur Théodore de Bry

Répondre aux questions à partir des 4 gravures suivantes tirées des *Grands Voyages* : Quelle image est véhiculée des amérindiens durant la conquête ? Quelles images sont données des contacts établis entre les Espagnols, conquérants, et les Amérindiens, conquis ? De quelle manière la représentation de l'Amérique espagnole par Théodore de Bry contribue-t-elle à établir une rupture dans l'image que les Européens se créaient des habitants de l'empire espagnol et de leurs conquérants ?



Christophe Colomb débarque à Hispaniola
Sous le commandement de Pierre de Calyce, les indigènes servent de bêtes de somme
Volume 4, planche 4





Comment les Arawaks de Borichen (Porto-Rico) ont vérifié l'immortalité d'un espagnol.
Le jetant à l'eau (IV, 05), ils attendent de voir s'il se noie et meurt



Scène d'affrontement, Volume VI, planche 20